

DELIBERATION CFVU-117-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 13 septembre 2023

Objet de la délibération : Convention IAE – Université de Torun

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 20 septembre 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente Commission de la
Formation et de la Vie Universitaire
Sabine MALLET
Signé le 03 octobre 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 03/10/2023

**CONVENTION RELATIVE A LA DELIVRANCE
D'UN DOUBLE DIPLÔME DE MASTER**

Entre

L'Université d'Angers, (France)

40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 Angers Cedex 01

Représentée par son Président, Monsieur Christian ROBLEDO

Agissant au nom et pour le compte de l'IAE Angers, composante de l'Université d'Angers,
Représentée par son directeur, Monsieur François PANTIN,
Ci-après désignée par les termes "l'Université" ou "IAE Angers"

et

L'Université Nicolas Copernic de Toruń, (Poland)

[pl. Uniwersytet Mikołaja Kopernika w Toruniu]

ul. Gagarina 11, 87-100 Toruń

Représentée par son Recteur, Monsieur Andrzej SOKALA

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

Les Parties citées ci-dessus ont convenu ce qui suit :

1. Objet de la convention

- 1.1. L'objet de la présente convention est de redéfinir les exigences de la délivrance d'un double diplôme de master dans le cadre d'un partenariat international, prévues dans la convention signée le 23 juillet 2010 relative à la délivrance d'un double diplôme de master, à compter de l'année universitaire 2023/24. Cette convention porte sur la réalisation d'un programme de quatre semestres d'études de niveau Master qui a été élaboré en commun par les deux Parties et accepté par les organes compétents des deux universités.
- 1.2. Chaque Partie souhaite collaborer dans le domaine de l'éducation en délivrant deux diplômes : un Master en Management, spécialité " Gestion des entreprises " délivré par l'Université Nicolaus Copernicus de Toruń et un Master en Management et Commerce International (MCI), spécialité " Management et Marketing International (MIM) ou " Management International des Ressources Humaines " (MIRH) délivré par l'Université d'Angers.
- 1.3. Les deux programmes de maîtrise durent deux ans. Les deux parties reconnaissent mutuellement les cours que les étudiants doivent suivre à l'université d'accueil, ainsi que les notes que les étudiants doivent recevoir à l'université d'accueil, comme indiqué dans les annexes 1 et 2.
- 1.4. Le plan d'études individuel et le nombre obligatoire de crédits à obtenir figurent dans les tableaux de l'annexe 1. Chaque université partenaire reconnaît formellement les cours proposés dans le cadre du programme ainsi que les crédits accordés.
- 1.5. Au cours de la première année du Master, tous les participants au programme d'études (étudiants de l'IAE d'Angers et étudiants de la Faculté des sciences économiques et de gestion) suivront les cours inclus dans le programme d'études mené à la Faculté des sciences économiques et de gestion

de l'Université Nicolaus Copernicus de Toruń, conformément à l'annexe 1. Afin d'éviter la répétition du contenu du plan d'études et des cours spécifiques à la Pologne, le plan d'études pour les étudiants français consiste en des cours choisis en première et deuxième année conçus pour la gestion - spécialisation " gestion d'entreprise ". Les cours prévus au programme de la deuxième année d'études seront suivis à l'IAE Angers - Ecole Universitaire de Gestion de l'Université d'Angers. Les Parties s'engagent à garantir aux étudiants les cours définis dans le programme d'études de l'annexe 1. En outre, les étudiants français suivront le séminaire du diplôme de Master à l'Université Nicolaus Copernicus de Toruń pendant le Master 1 et à distance pendant le Master 2.

- 1.6. La langue d'enseignement pendant l'échange est l'anglais.
- 1.7. Chaque étudiant ayant terminé avec succès le programme d'études, y compris la période de mobilité obligatoire, recevra le diplôme national de chacune des deux universités partenaires (double diplôme). En outre, chaque étudiant recevra le supplément au diplôme détaillant le programme académique des participants et les résultats académiques correspondants. Le supplément au diplôme sera délivré par chaque université partenaire qui délivre le diplôme.

2. Procédure de sélection

- 2.1 La sélection des étudiants pour l'admission au programme de double diplôme sera effectuée par chaque université partenaire conformément aux règles et réglementations locales. Un niveau minimum en langue anglaise est exigé (B2).
- 2.2 Chaque année, jusqu'à dix étudiants de chaque université seront sélectionnés pour participer au programme, sauf accord exceptionnel entre les partenaires. L'université d'origine soumettra la liste des étudiants sélectionnés pour le programme à l'université d'accueil avant le 1er avril de l'année universitaire précédant la mobilité. Si la liste n'est pas soumise dans les délais prescrits, l'université d'accueil peut refuser l'inscription des étudiants concernés, à sa discrétion. Si la liste est soumise en plusieurs parties, et si une partie est soumise après la date limite, le principe susmentionné ne s'applique qu'aux parties soumises après la date limite. Une liste ou une partie de celle-ci est considérée comme soumise dès sa réception par l'université d'accueil.

3. Inscription des étudiants

- 3.1 Les étudiants sélectionnés pour participer au programme de mobilité paieront les frais d'inscription et autres frais obligatoires à leur université d'origine et seront admis à l'université d'accueil dans le cadre du présent accord de coopération. Les étudiants paieront des frais de scolarité dans leur université d'origine conformément à la réglementation en vigueur. Les frais de scolarité ne s'appliquent pas à l'université d'accueil.
- 3.2 Les étudiants sélectionnés pour participer au programme sont tenus de s'inscrire et de télécharger les documents requis dans le système d'admission de l'université d'accueil conformément à sa procédure. L'université d'origine certifiera que les étudiants sélectionnés répondent aux critères minimaux d'éligibilité au master et au programme de mobilité stipulés par l'université d'accueil.

3.3 Les étudiants sélectionnés pour participer au programme de mobilité sont tenus d'accumuler un minimum de 30 ECTS pendant le semestre passé à l'université d'accueil. Les étudiants sont soumis aux règles relatives à la réussite des examens et aux rattrapages d'examens en vigueur dans l'université d'accueil, comme stipulé à l'article

3.4 Les étudiants qui ne termineront pas le programme d'études conformément à ces règles seront exclus du programme de mobilité et n'obtiendront pas le double diplôme. Dans des cas justifiés et prouvés (par exemple, de graves problèmes de santé), la réadmission d'un étudiant au programme de double diplôme sera envisagée. À l'issue du programme de mobilité, l'université d'accueil envoie immédiatement à l'université d'origine tous les détails concernant les résultats obtenus par les étudiants au cours du programme.

4. Organisation du programme

4.1 La condition pour que les deux masters soient délivrés par les universités partenaires est que les étudiants des deux universités atteignent les résultats d'apprentissage définis à l'annexe 2.

4.2 Tous les étudiants candidats au programme de double diplôme seront informés par leur université d'origine que la mobilité est une partie obligatoire du programme. Les deux universités fourniront aux étudiants des informations appropriées sur les exigences académiques, les exigences administratives et les règlements financiers que la mobilité implique.

4.3 Le programme de mobilité en vue de l'obtention d'un double diplôme est structuré comme suit :

- a) au cours de la première année (premier et deuxième semestres), tous les étudiants suivront les cours de la Faculté d'économie et de gestion de l'Université Nicolaus Copernicus à Toruń conformément au plan d'études figurant à l'annexe 1 et aux règles décrites à l'article 1.4,
- b) en deuxième année (troisième et quatrième semestres), les étudiants suivront les cours de l'IAE Angers - École universitaire de gestion de l'Université d'Angers et les règles décrites à l'article 1.4.

4.4 Les examens auront lieu dans les universités partenaires respectives. Les étudiants sont tenus de suivre des cours et de passer des examens afin d'obtenir des crédits conformément au plan d'études figurant à l'annexe 1. Les étudiants sont soumis aux règles relatives à la réussite des examens et aux rattrapages d'examens en vigueur dans les universités partenaires respectives.

4.5 Les universités partenaires sont tenues de reconnaître mutuellement le nombre total de crédits obtenus par les étudiants au cours du programme de mobilité, conformément à l'annexe 1.

4.6 Les parties valident les acquis et les résultats obtenus dans l'université partenaire pour le passage de la 1ère année du programme de master à la 2ème année du programme de master et pour l'obtention du diplôme.

4.7 Les Parties s'engagent à échanger régulièrement des informations et des documents relatifs à la mise en œuvre du programme d'études, notamment à transmettre la documentation sur le déroulement des études (programmes et maquettes) et les données nécessaires à la

communication et à la certification des cours, le cas échéant, et à prévoir des consultations mutuelles sur toutes les activités d'enseignement et les questions d'organisation relatives à la mise en œuvre du programme.

5. Délivrance des diplômes

5.1 Les étudiants qui terminent le programme d'échange pourront obtenir les deux diplômes suivants :

- Master en gestion, spécialisation "gestion d'entreprise", délivré par l'université Nicolaus Copernicus de Toruń,
- Master en Management et Commerce International (MCI) spécialité "Management et Marketing International (MIM) ou "Management International des Ressources Humaines" (MIRH) délivré par l'Université d'Angers.

5.2 Les conditions détaillées d'obtention des deux diplômes sont les suivantes :

- l'acquisition par les étudiants des connaissances et des compétences prévues dans le programme de formation, la validation des modalités de contrôle des connaissances, la validation des cours suivis et le respect des autres exigences prévues dans le cursus d'études, la présentation d'un mémoire de master et sa soutenance par chaque étudiant,
- la réalisation des stages professionnels prévus dans le cursus, conformément à la réglementation en vigueur dans chaque université (obligatoire pour les étudiants de l'IAE d'Angers, la convention de stage sera établie et validée par l'IAE d'Angers, facultatif pour les étudiants de l'Université Nicolaus Copernicus),
- l'obtention de 120 crédits ECTS,
- l'obtention d'un score minimum de 785 au TOEIC (ou test équivalent) est indispensable pour l'obtention du diplôme de l'Université d'Angers. Les étudiants qui n'ont pas encore un score valide d'au moins 785 peuvent passer gratuitement le test TOEIC lors de la session d'examen du deuxième semestre de la deuxième année de master, lors d'une session organisée à Angers si nécessaire.

5.3 Les étudiants participant au programme de double diplôme ne peuvent obtenir le diplôme de master de l'université d'accueil que lorsque l'université d'origine a vérifié que toutes les conditions de délivrance du diplôme en vertu du présent accord de coopération sont remplies.

5.4 Les étudiants de l'IAE d'Angers et les étudiants de l'Université Nicolas Copernic de Toruń ont une maîtrise suffisante de la langue anglaise (785 selon le test TOEIC ou équivalent) pour suivre la formation dispensée en anglais. Les étudiants de l'Université d'Angers ont la possibilité de suivre le module de langue polonaise proposé par l'Université Nicolas Copernic de Toruń aux étudiants étrangers. Les étudiants de l'Université Nicolas Copernic de Toruń ont la possibilité de suivre le cours de français langue étrangère (annexe 1) proposé par l'Université d'Angers aux étudiants étrangers. La maîtrise du français n'est pas un prérequis pour ce module.

5.5 Les étudiants de l'Université d'Angers assisteront au séminaire du diplôme de Master à l'Université Nicolaus Copernicus de Toruń pendant le Master 1 et à distance pendant le Master 2.

- 5.6 Le mémoire de master sera rédigé en anglais sous la supervision de l'Université Nicolaus Copernicus, qui l'examinera et le notera conformément aux règles et règlements figurant à l'annexe 3.
- 5.7 Le sujet des mémoires de master est soumis à l'approbation de l'Université Nicolas Copernicus. La supervision scientifique du processus de préparation du mémoire est assurée par l'Université Nicolas Copernic.
- 5.8 La préparation du mémoire en première année doit être validée par une note qui sera envoyée par le partenaire polonais au partenaire français.
- 5.9 L'Université d'origine fournira toutes les données requises par le règlement de l'Université d'accueil pour la délivrance du diplôme et pour le calcul de la note d'achèvement du programme diplômant (stipulé dans l'annexe 3).
- 5.10 Les procédures liées à la soutenance dans l'université d'accueil se dérouleront en ligne pour les étudiants de l'université partenaire.
- 5.11 Afin de faciliter toutes les procédures administratives liées à la délivrance du diplôme, y compris la vérification du plagiat du mémoire de master, un représentant ou un évaluateur peut être désigné par l'université d'origine. Les données personnelles nécessaires du représentant et de l'examineur seront fournies par l'université d'origine.
- 5.12 Le cas échéant, l'étudiant sera responsable de toutes les actions nécessaires incluses dans la procédure d'attribution à l'université d'accueil.

6. Services et frais

- 6.1 L'université d'accueil permettra aux étudiants participant au programme de double diplôme d'utiliser les mêmes services et installations que ceux mis à la disposition de ses étudiants réguliers. En particulier, l'université d'accueil veillera à ce que les participants au programme d'études aient accès aux ressources de la bibliothèque de l'université, au centre de documentation et aux autres services mis à la disposition de ses étudiants.
- 6.2 Les parties s'engagent à fournir aux étudiants une assistance technique dans la recherche d'un logement disponible pour leurs étudiants réguliers. Les étudiants admis au programme, outre les frais mentionnés à l'article 1.7 et 3.1, prendront en charge leurs dépenses de :
pension,
 - le transport,
 - l'hébergement,
 - l'assurance maladie obligatoire
 - la délivrance de leur permis de séjour
 - toutes les autres dépenses personnelles pendant leur mobilité.
- 6.3 Les étudiants de l'Université Nicolaus Copernicus de Toruń doivent prendre en charge la totalité des frais d'affiliation au régime français de sécurité sociale lorsque la durée de leur séjour d'études en France est supérieure à 3 mois. En cas de redoublement accepté par le jury d'examen du Master MCI à Angers, les étudiants polonais peuvent se réinscrire sans payer de droits d'inscription au cours de l'année universitaire suivante.

7. Droits et devoirs des usagers

- 7.1 Les droits et responsabilités des étudiants participant au programme de double diplôme sont les mêmes que ceux des autres étudiants inscrits à l'université d'accueil.
- 7.2 Chaque étudiant participant à l'échange est tenu de soumettre les documents requis par les deux universités pour s'inscrire et participer à l'échange.

- 7.3 Les étudiants participant au programme sont tenus de respecter les règles en vigueur dans l'université d'accueil et sont responsables de l'obtention de tous les documents de visa nécessaires à la participation au programme.
- 7.4 Dans le cas des étudiants relevant du régime spécifique d'études, les informations sur les dispositions nécessaires, décidées par l'établissement où l'étudiant est inscrit administrativement, sont envoyées à tous les établissements où l'étudiant est inscrit pédagogiquement.
- 7.5 Les utilisateurs doivent respecter les règlements intérieurs et/ou les règlements d'études, y compris les règlements d'examens, des établissements dans lesquels ils suivent physiquement leurs cours. Au plus tard le premier mois du cours, les étudiants seront informés du règlement d'examen applicable à leur cours. Les étudiants sont soumis au Conseil de discipline de leur établissement d'origine, même si les faits se sont produits dans un autre établissement. Dans ce cas, une coopération entre établissements est mise en œuvre.

8. Coordination du programme

- 8.1 Chaque université partenaire désigne un coordinateur académique local du programme d'échange parmi le personnel académique enseignant dans le programme, qui est chargé de veiller à ce que les exigences de l'université d'origine soient respectées. Les coordinateurs seront chargés de résoudre les problèmes et les controverses survenant pendant la durée de l'accord de coopération.
- 8.2 Les universités partenaires désignent les coordinateurs suivants :
- pour l'Université Nicolaus Copernicus - le Doyen de la Faculté des sciences économiques et de gestion ou une personne désignée par le Doyen,
 - pour l'Université d'Angers - le Directeur de l'IAE Angers, Ecole universitaire de management de l'Université d'Angers ou une personne désignée par le Directeur.
- 8.3 Les premiers coordinateurs de cet accord, désignés conformément à l'article 8.2, sont les suivants
- pour l'Université Nicolaus Copernicus - Aranka Ignasiak-Szulc, vice-doyenne chargée des relations internationales et du développement,
 - pour l'Université d'Angers - Anne-Quitterie Decourcelle, co-responsable des relations internationales à l'IAE d'Angers,
- 8.4 Les universités partenaires se notifieront mutuellement le changement de nom des coordinateurs dans les meilleurs délais. Tout changement de coordinateur intervenant avant le 30 novembre doit être notifié à l'Université partenaire avant cette date.

9. Durée, Modifications, résiliations, litiges

- 9.1 Le présent accord de coopération débutera pour l'année académique 2023/2024 et entrera en vigueur à la date de sa signature par les deux universités.
- 9.2 Le présent Accord de coopération sera valable pour une période de 5 années académiques, c'est-à-dire jusqu'à l'année académique 2027/2028, soit jusqu'à ce que l'Université d'Angers soit ré-accréditée. Le renouvellement dépendra de cette nouvelle accréditation.
- 9.3 Les annexes jointes au présent Accord de coopération en font partie intégrante. Le présent Accord de coopération peut être modifié et étendu par les Universités partenaires d'un commun accord, notamment en cas de modification substantielle de l'un des programmes de master. Les modifications relatives au plan d'études, y compris les modifications des titres et/ou du contenu des cours, peuvent faire l'objet d'un accord mutuel entre les

coordinateurs de programme. Toute modification susmentionnée n'entre en vigueur que par écrit, sous la forme d'une annexe.

- 9.4 L'accord de coopération sera résilié avant sa date d'expiration si l'une des parties ne respecte pas une ou plusieurs de ses conditions ou si l'une des parties déclare sa volonté de se retirer de l'accord de coopération en donnant un préavis de six mois avant la fin de l'année académique en cours. En cas d'expiration ou de retrait anticipé de l'accord de coopération, les étudiants participant au programme se verront garantir la possibilité d'achever leurs études dans le cadre du présent accord dans un délai de deux ans à compter de l'annonce de la résiliation.
- 9.5 Toute correspondance concernant la mise en œuvre du programme d'études doit être envoyée par les parties aux adresses suivantes :

Uniwersytet Mikołaja Kopernika w Toruniu ul. Gagarina 11 87-100 Toruń POLAND	Université d'Angers Direction des Relations internationales 40 rue de Rennes BP 73532 49035 ANGERS CEDEX 01 FRANCE
---------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- 9.6 Le présent accord de coopération est signé en quatre exemplaires - deux en anglais et deux en français - avec le même contenu et les mêmes effets juridiques, chaque partie conservant un exemplaire dans chaque langue.

10. Application de la loi et litige

- 10.1 En cas de litige entre les universités partenaires, celles-ci tenteront de bonne foi de négocier un règlement. En cas d'échec, elles tenteront de bonne foi de trouver une solution par le biais d'une procédure alternative de résolution des litiges (procédure ADR) commandée conjointement par les universités partenaires. Si la procédure ADR n'aboutit pas, les parties peuvent engager une action en justice.
- 10.2 Les appels et les griefs déposés par les étudiants participant au programme de double diplôme seront traités par un comité composé des coordinateurs des deux parties. Les étudiants doivent respecter les règles et réglementations locales.

11. Promotion du programme

- 11.1 La promotion du programme de double diplôme relève de la responsabilité des universités partenaires. Chaque université partenaire accepte l'utilisation de son nom et de son logo dans le cadre du matériel promotionnel, de la description du programme et de toute autre documentation relative au programme.
- 11.2 La stratégie de promotion du programme sera discutée chaque année par les coordinateurs du programme d'échange.
- 11.3 Les moyens de promotion du programme sont, à titre d'exemple, les suivants
- les sites web et les activités de médias sociaux des universités partenaires ;
 - un site web spécifique pour le projet ;
 - les agences nationales pour l'enseignement supérieur

- les services culturels et les représentations diplomatiques des pays impliqués dans le projet ;
- les organismes et organisations scientifiques et professionnels
- des conférences scientifiques internationales.

12. Confidentialité et protection des données

- 12.1 Chaque université partenaire s'engage à garder confidentiels les informations, données, savoir-faire, documents ou autres éléments qui lui sont communiqués comme étant confidentiels ou dont la divulgation peut être clairement préjudiciable à l'autre université partenaire.
- 12.2 Nonobstant ce qui précède, une université partenaire est autorisée à divulguer les informations confidentielles qu'elle est tenue de divulguer en vertu de la loi ou qu'elle a obtenues d'une manière licite d'un tiers sans obligation de confidentialité, ou qui ont été développées indépendamment d'informations confidentielles, ou qui sont devenues publiques autrement que par suite d'un manquement de l'institution membre aux obligations qui lui incombent en vertu de la présente clause de confidentialité.
- 12.3 Si des données à caractère personnel sont transmises dans le cadre de la présente coopération, le partenaire de coopération qui reçoit les données s'engage à ne les traiter qu'aux fins pour lesquelles elles ont été transmises. Les parties s'engagent à respecter les dispositions applicables du droit de la protection des données (en particulier le règlement général européen sur la protection des données, RGPD). Dans la mesure où elles déterminent ensemble les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel dans le cadre de la coopération, elles concluent un accord correspondant conformément à l'art. 26 DU RGPD.

Fait à Toruń, le

Professeur Andrzej Sokala
Recteur de l'Université Nicolas
Copernic de Toruń

Fait à Angers, le

Professeur Christian Roblédo
Président de l'Université d'Angers

APPENDIX 1

Year one – Nicolaus Copernicus University in Toruń (courses selected for students from University of Angers)

Title of subject	Form of passing E-exam, Z- credit (grade)	Hours		ECTS	I year						II year		
		Lectures	Exercises		Semester I			Semester II			Semestr e I	Semester II	ECTS
				L	E	ECTS	L	E	ECTS	E (online consultation)			
UNIT - Business English for Management	E	0	30	2,0		30	2,0						
UNIT - university lectures	Z	depends on chosen subjects		4,0			4,0						
Occupational Safety, Health and Ergonomics*	Z	0	0	0,0									
Module - BASIC SUBJECTS													
Contemporary Management Concepts	E	30	0	5,0	30		5,0						
Ethics in management	E	15	0	3,0				15		3,0			
Module - MAIN COURSE SUBJECTS													
Master's Diploma Seminar	Z	0	105	20,0					30	5,0	30	45	15,0
Strategic Management	E	15	30	6,0				15	30	6,0			
Process Management	Z	15	0	2,0				15		2,0			
Managerial Accounting	E	15	15	4,0				15	15	4,0			
Entrepreneurship	E	15	15	4,0	15	15	4,0						
Psychology in Management	Z	15	0	2,0	15		2,0						
Specialisation Module - BUSINESS ADMINISTRATION													
Brand Management	Z	15	15	5,0	15	15	5,0						
Business Competitiveness Management	E	30	0	5,0				30		5,0			
Communication and development of Managerial Skills	E		30	3,0		30	3,0						
Cross-Cultural Management	E	15	15	5,0	15	15	5,0						
Knowledge Management in Organization	E	15	15	5,0				15	15	5,0			15,0
Altogether				75,00			30,0			30,0			15

Year one – Nicolaus Copernicus University in Toruń (courses for students from Nicolaus Copernicus University in Toruń)

Title of subject	Form of passing E-exam, Z- credit (grade)	Hours		ECTS	I year						III year					
					I Semester			II Semester			Semester III			Semester IV		
		Lectures	Exercises		L	E	ECTS	L	E	ECTS	L	E	ECTS	L	E	ECTS
UNIT - Business English for Management	E	0	30	2,0		30	2,0									
UNIT - university lectures	Z	depends on chosen subjects		4,0						4,0						
Occupational Safety, Health and Ergonomics*	Z	0	0	0,0												
Module - BASIC SUBJECTS																
Contemporary Management Concepts	E	30	0	5,0	30		5,0									
Contemporary Macroeconomic Problems	E	15	0	3,0				15		3,0						
Business Law	Z	15	0	2,0	15		2,0									
Statistics in Management	Z	15	15	5,0	15	15	5,0									
Module - MAIN COURSE SUBJECTS																
Master's Diploma Seminar	Z/E	0	105	20,0					30	5,0		30	5,0		45 10,0	
Strategic Management	E	15	30	6,0				15	30	6,0						
Process Management	Z	15	0	2,0				15		2,0						
Managerial Accounting	E	15	15	4,0				15	15	4,0						
Entrepreneurship	E	15	15	4,0	15	15	4,0									
Psychology in Management	Z	15	0	2,0	15		2,0									
Specialisation Module - BUSINESS ADMINISTRATION																
Operational Research	Z	15	15	5,0	15	15	5,0									
Business Competitiveness Management	E	30	0	5,0				30		5,0						
Financial Analysis	E	15	30	6,0	15	30	6,0									
Altogether				75			31			29			5		10	

Year two – University of Angers

Second option: Diploma in International Human resources Management (Master MIRH)

MASTER 2 – International Business Management International Management and Marketing (Master MIM)			
SEMESTER 3			
Subjects	Duration		ECTS
	Lectures	Tutorials	
TOEIC score or similar - A minimum of 785 TOEIC points is required to get the M2 MIRH degree			
UE1-1 : Communication & foreign languages		30	
French Language		30	4
UE1-2 : Digital HR competencies	12	2	
Digital HRM and social networking EN	12	2	3
UE1-3 : International HRM practices	72		
Competency management and international mobility EN	24		3
Performance appraisal & career management EN	24		3
International recruitment and training EN	24		3
UE1-4 : International RH strategic competencies	32		
International HR strategy & compensation policy EN	20		4
Strategic issues and best practices in HRM EN	12		3
UE1-5 : Cultural management	16	16	
New trends in management (grouped with MIM) EN	16		3
International events (grouped with MIM) EN		16	2
UE1-8 : Professionalization	4	16	
Personal development EN (grouped with MIM)	4	8	2
Professional integration		4	
Student commitment EN		4	
Total Semestre 3	136	64	30
SEMESTER 4			
UE1-1 : Communication & foreign languages		30	
French Language		30	4
UE1-3 : HR auditing		12	
IM Day challenge & events (grouped with MIM) EN		12	2
UE2-1 : HR & transformation practices	36		
International professional project EN	20		3
HR innovation management EN	16		2
UE1-3 : Corporate social responsibility	40		
Organizational behavior EN	16		2
Workplace quality of life & diversity management EN	24		3
UE1-5 : Cultural management	20		
Collective intelligence & project management (grouped with MIM) EN	20		3
UE2-8 : Professionalization		49	
Master's Diploma Seminar *		45	15
Student commitment EN		4	1
Total Semestre 4	116	91	35
Total Master 2			65**

* Approved by NCU, Polish students write the dissertation under supervision of their NCU tutors

** the difference in the total amount of ECTS is caused by the Master's Diploma Seminar credits' number at NCU which are higher than the internship credits' number at UA.

Year two – University of Angers
Second option: Diploma in International Management and Marketing (Master MIM)

MASTER 2 – International Business Management			
International Management and Marketing (Master MIM)			
SEMESTER 3			
Subjects	Duration		ECTS
	Lectures	Tutorials	
TOEIC score or similar TOEIC score or similar - A minimum of 785 TOEIC points is required to get the M2 MIM degree			
UE1-1 : Communication & foreign languages		30	4
French Language		30	4
UE1-2 : Digital marketing competencies	24	16	6
E-marketing (EN)	16	8	4
Print marketing (EN)	8	8	2
UE1-3 : International marketing	12		3
Event marketing (EN)	12		3
UE1-4 : International marketing strategic competencies	20		3
International trade negotiation (EN)	20		3
UE1-5 : International audit and control	20		3
International purchasing (EN)	20		3
UE1-6 : International standards	16		3
Social marketing	16		3
UE1-7 : Managerial culture	16	16	5
New trends in management (EN) (grouped with MIRH)	16		3
International events (EN) (grouped with MIRH)		16	2
UE1-8 : Professionalization	12	8	3
Personal development (EN) (grouped with MIRH)	12		3
Professional integration (EN)		4	
Student commitment (EN)		4	
Total Semester 3	120	70	30
SEMESTER 4			
UE2-1 : Communication & foreign languages		30	4
French Language		30	4
UE2-2 : International marketing strategic competencies	40		6
International consumer behaviour (EN)	20		3
International communication (EN)	20		3
UE2-3 : Professional project		20	3
International professional project (EN)		20	3
UE2-4 : International audit and control	20	20	6
International Product management (EN)		20	3
Managing international marketing channels (EN)	20		3
UE1-6 : Cultural management	20	12	3
IM Day challenge and International events (EN) (grouped with MIRH)		12	1
Collective intelligence & project management (EN) (grouped with MIRH)	20		2
UE1-7 : Professionalization		49	16
Student commitment (EN)		4	1
Master's Diploma Seminar *		45	15
Total Semester 4	100	131	40
Total Master 2	220	201	70**

* Approved by NCU, Polish students write the dissertation under supervision of their NCU tutors

** the difference in the total amount of ECTS is caused by the Master's Diploma Seminar credits' number at NCU which are higher than the internship credits' number at UA.

Study programme

Part A) of the study programme *

Learning outcomes

Faculty offering the field of study:	Faculty of Economic Sciences and Management
Field of study:	Management
Level of study:	Second-cycle studies
Level of the Polish Qualification Framework:	Level 7
Profile:	Academically oriented
Professional degree awarded to the graduate:	magister
Allocation of the field of study within academic or artistic discipline(s), to which learning outcomes for a given field of study refer:	<p>Discipline:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Management and Quality Sciences (94%) - Economics and Finance (6%) <p>Major discipline: Management and Quality Sciences</p>
Symbol	Upon completion the graduate achieves the learning outcomes specified below:
KNOWLEDGE (the graduate knows and understands)	
K_W01	to a significant extent, the nature and historical development of Management Sciences and their position in the system of Social Sciences
K_W02	complex economic and social processes occurring in institutions and their environment, also the global one, as well as their sources, mutual relations and long-term consequences in the context relevant to Management Sciences
K_W03	to a significant extent, relations of institutions with their stakeholders (internal and external) and rules of their formation that would be adequate both for ethical standards and rules of social responsibility, and for development purposes within the institution in the context relevant to Management Sciences
K_W04	to a significant extent, selected methods and tools of data acquisition, description, modelling and identification of regularities governing economic processes
K_W05	to a significant extent, selected systems of legal, organisational, professional and ethical standards and rules along with their regularities, nature, sources, changes and ways of operation in the context relevant to Management Sciences
K_W06	to a significant extent, the knowledge of human behaviours in an organisation on the individual, collective and institutional level
K_W07	rules and methods of rational decision making, especially those concerning strategic decisions, in the context relevant to Management Sciences
K_W08	complex processes of management and change implementation concerning specific resources and fields of institutional functioning
K_W09	rules of intellectual property management as well as terms and rules of industrial property and copyright protection

K_W10	rules for establishing and developing businesses applying the knowledge of Management Sciences
SKILLS (the graduate is capable of)	
K_U01	predicting, identifying and analysing complex problems related to practical functioning and development of institutions using theoretical knowledge and formulating own opinions
K_U02	developing undertakings related to solving complex problems and managing the accomplishment of such undertakings
K_U03	analysing the causes and course of complex processes and social phenomena, expressing one's own opinions, formulating simple research hypotheses and verifying them
K_U04	using effectively state-of-the-art and advanced management methods and techniques in predicting and developing complex economic processes
K_U05	using the acquired knowledge in practice in various fields and forms and critically analysing the effectiveness and usefulness of this knowledge
K_U06	suggesting solutions to complex and atypical problems in management and implementing innovative solutions
K_U07	using effectively normative systems, standards and rules (legal, professional and ethical) in order to solve a specific problem in Management
K_U08	developing new business undertakings, also in the global market, and specifying adequately their aim, risk and the course of implementation procedures
K_U09	understanding and analysing economic phenomena, further expanded by the capability of assessing them with more theoretical depth and using a research method
K_U10	to a significant extent, developing written assignments and oral presentations, and to run a debate in Polish on topics relevant to business practice
K_U11	using English for special purposes at the B2+ level on topics relevant to Management
K_U12	using advanced IT and communications techniques in their professional work
K_U13	communicating effectively in a business environment and developing a favourable organisational atmosphere (and trust) in teams, in which the graduate participates, especially in those, where the graduate is the leader
K_U14	taking an active part in team work, especially as their leader (manager)
K_U15	planning and broadening knowledge and skills on their own as well as inspiring and advising other persons in this respect
SOCIAL COMPETENCES (the graduate is willing to)	
K_K01	develop and apply, on their own, tools for information and knowledge acquisition necessary for functioning of the institution in a global environment, critical assessment of information received and recognise the importance of knowledge for solving cognitive and practical problems
K_K02	adequately specify priorities aimed at the accomplishment of undertakings set by themselves or by other persons, with special focus laid on fulfilling social obligations and duties, inspiring and organising actions for the needs of the social environment and initiating actions for the benefit of the public interest

K_K03	perform their profession in an adequate manner, develop its output, and observe the work ethos and rules of professional ethics
K_K04	think and act as an entrepreneur

APPENDIX 2

Calculation of grades : Polish Transcript of Records to French Transcript of Records

Polish Grade	ECTS Grade System		French Grade
(Five-point scale)	ECTS grade	Definition	
5	A	EXCELLENT – Outstanding performance with only minor errors	17
4+	B	VERY GOOD – above the average standard but with some errors	15
4	C	GOOD – generally sound work with a number of notable errors	13
3+	D	SATISFACTORY – fair but with significant shortcomings	11
3	E	SUFFICIENT – performance meets the minimum criteria	10
2	F	FAIL – some more work required before the credit can be awarded	

Calculation of grades : French Transcript of Records to Polish Transcript of Records

French Grade	ECTS Grade System		Polish Grade
	ECTS grade	Definition	
17 and more	A	EXCELLENT – Outstanding performance with only minor errors	5
15 or 16	B	VERY GOOD – above the average standard but with some errors	4+
13 or 14	C	GOOD – generally sound work with a number of notable errors	4
11 or 12	D	SATISFACTORY – fair but with significant shortcomings	3+
10	E	SUFFICIENT – performance meets the minimum criteria	3
Less than 10	F	FAIL – some more work required before the credit can be awarded	2

Date and place of signature	Date and place of signature
<p style="text-align: center;">Andrzej Sokala Rector Nicolaus Copernicus University Toruń, Poland</p>	<p style="text-align: center;">Professor Christian Roblédo President University of Angers Angers, France</p>

APPENDIX 3

THE RULES FOR AWARDING THE DIPLOMA IN NICOLAUS COPERNICUS UNIVERSITY IN TORUŃ, FACULTY OF ECONOMIC SCIENCES AND MANAGEMENT (POLAND)

a) Diploma thesis

The diploma thesis shall be written under the guidance of a supervisor and shall be an independent elaboration of a scientific or practical issue evidencing the student's general knowledge and skills related to a degree programme pursued at a relevant faculty, level, and profile, as well as presenting the ability to analyze and reason independently.

The student is obliged to submit the diploma thesis by the date agreed with the supervisor, but not later than 14 days before the end of the last semester of a degree programme. The submission of the diploma thesis shall be understood as the approval of the thesis by the supervisor.

Submission of the diploma thesis is the requirement for crediting the diploma seminar or other course during which the diploma thesis is written

The dean shall initiate proceedings for the completion of a degree programme and the award of a degree upon the submission of the diploma thesis and at the request of the student approved by the supervisor.

The student is obliged to upload the diploma thesis to the Archive of Diploma Theses within the time limit agreed with the supervisor.

The written diploma thesis shall be checked before the diploma examination using the Uniform Anti-plagiarism System.

b) Diploma examination

The diploma examination shall be held before a commission appointed by the dean. The commission shall consist of at least three persons.

The commission shall be chaired by the dean or vice-dean or by an academic teacher appointed by the dean who holds at least the academic degree of doctor.

The dean may, after consultation with the dean's council and by way of an order, specify additional criteria to be met by the chairman of the commission.

If the study programme (curriculum) provides for the diploma thesis, the commission shall consist of a supervisor and a reviewer or reviewers.

The dean may appoint other persons to the commission in justified cases, in particular in the absence of the supervisor or the reviewer.

The diploma examination should take place not later than one month after the date of its submission where the study programme (curriculum) provides for one.

The diploma of completing a degree programme shall state the result achieved on the completion of the degree programme.

The basis for the calculation of the completion of a degree programme shall be the following:

1) arithmetic mean of all grades in examinations and credits provided for in the study programme (curriculum) or Individualized Study Plan;

2) the assessment of the diploma thesis where the study programme (curriculum) provides for a diploma thesis;

3) diploma examination grade where the study programme (curriculum) provides for a diploma examination.

The final result acquired in the fields of study that finish with the diploma thesis and the diploma examination is the sum of:

- a) 0.6 of the average mean recalculated by Host University,
- b) 0.2 of the diploma thesis assessment,
- c) 0.2 of the diploma examination grade.